

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Interruption de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D243E4
au territoire de la commune de COQUELLES
TRAVAUX
couche de roulement
Section hors agglomération
du 02 juin 2025 au 05 juin 2025**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'Instruction Interministérielle du 24 novembre 1967 relative à la Signalisation des routes modifiée par des arrêtés subséquents,

Considérant la demande 09/04/2025, par laquelle EUROVIA, fait connaître le déroulement des travaux couche de roulement, le 02 juin 2025,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux couche de roulement, va nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale D243E4 du PR 31+230 au PR 31+615, hors agglomération, le 02 juin 2025 au 05 juin 2025, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'avis réputé favorable de Monsieur le Maire de la commune de COQUELLES,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Commissaire de Police de CALAIS,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Calaisis,

..... **ARRETE**

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite temporairement sur la route départementale D243E4 du PR 31+230 au PR 31+615, hors agglomération, sur le territoire de la commune de COQUELLES, du 02 juin 2025 au 05 juin 2025, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

ARTICLE 2 : Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par : Depuis l'autoroute:

Sortie N°40, D243E3 et avenue Charles de Gaulle pour Coquelles centre
Sortie N°40, D243E3 et rue du Vieux Coquelles pour la clinique
Sortie N°43, Boulevard de l'Europe pour la zone commerciale
Sortie N°41 fermée.

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections fermées et sur l'itinéraire conseillé de déviation, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Calaisis,

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Calaisis,
- Monsieur le Responsable de l'Entreprise chargée des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

Le 22 mai 2025
Pour le Président du Conseil
départemental,



Signé électroniquement par
Christophe DUHAUT
Directeur de la maison du Département
aménagement et développement territorial
du Calaisis

Info CHANTIER

Pour le confort et la sécurité des usagers, le Conseil Départemental réalise des travaux d'entretien:

REFECTION DE LA CHAUSSEE

***RD 243^E4 (du PR 31+230 au PR 31 +798)
entre le giratoire du tunnelier et le Boulevard de l'Europe***

Chantier du 2 au 4 juin 2025 :

Travaux de nuit de 20h00 à 6h00

(En fonction des conditions météorologiques)

L'échangeur 41 de l'A16 sera fermé.

La circulation sera déviée pendant la période des travaux.

La circulation et le stationnement seront interdits

au droit des travaux.

Le Département vous remercie de votre compréhension

Bonne Route !

